

OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Article 61.3 de la Loi...

L'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) se lit comme suit : « Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées ».

Le site Web *SERVICES ACCESSIBLES* est maintenant en ligne

Le 8 février dernier, l'Office a lancé le nouveau site Web *Services accessibles*, un site d'information sur l'accueil et la dispensation de services aux personnes handicapées, et ce, pour tous les types d'incapacité. Grâce à cette initiative, les internautes ont maintenant accès gratuitement à une foule de renseignements utiles comme de l'information sur les divers types d'incapacité, des indices permettant de déceler si une personne a une incapacité ainsi que des conseils pour communiquer et interagir avec celle-ci au comptoir ou au téléphone. *Services accessibles* offre aussi des renseignements visant à rendre accessibles les documents, les sites Web, les environnements, les approvisionnements et les rencontres de groupe.

L'approvisionnement accessible

L'approvisionnement accessible est une manière de concevoir l'achat et la location de produits et de services qui suppose un questionnement quant à leur convivialité et à leur facilité d'utilisation par les personnes handicapées. Tenir compte de l'approvisionnement accessible peut se traduire concrètement de deux façons. En premier lieu, les organisations se dotent prioritairement de produits ou de services inclusifs, c'est-à-dire pouvant être utilisés par le plus grand nombre possible de personnes, qu'elles aient ou non des incapacités, et ce, peu importe le type d'incapacité. En second lieu, les organisations doivent procéder, dans certains cas, à l'achat ou à la location de produits adaptés conçus afin de répondre aux besoins d'une personne ayant un type précis d'incapacité. Ces deux types d'intervention constituent des façons de tenir compte de l'approvisionnement accessible.



Hébergé au <http://www.formation.ophq.gouv.qc.ca/> et également accessible par le biais du [site Web de l'Office](#), ce nouveau site Web bénéficie d'une structure simple et conviviale. Nous vous invitons à le consulter et à en faire la promotion auprès de vos collègues et de vos partenaires.

Les bons coups de la Ville de Drummondville en matière d'approvisionnement accessible

La Ville de Drummondville s'est dotée d'une Politique d'accessibilité universelle (PAU) en 2008, confirmant ainsi son engagement à réduire les obstacles et à rendre accessibles les infrastructures et services municipaux aux personnes ayant des incapacités, mais également à toute la population. Les membres du comité de suivi jouent un rôle de premier plan dans l'application concrète de cette politique.

Aqua complexe accessible



À l'automne 2012 avait lieu l'inauguration des équipements d'accessibilité de l'Aqua complexe. C'était l'aboutissement de plusieurs mois de démarches menées conjointement avec les responsables de la construction des nouvelles installations, le Réseau aquatique Drummondville et les membres du comité de la PAU. Grâce à l'ouverture et l'engagement de chacun, la clientèle ayant des incapacités physiques importantes bénéficie d'installations entièrement accessibles. Un vestiaire complètement adapté a été aménagé dans le vestiaire familial, ce qui inclut un lève-personne sur rail, une table d'habillage ainsi que les toiles de transfert. Pour se rendre aux bassins, un fauteuil roulant aquatique et une chaise adaptée sont également disponibles. L'accès aux deux piscines se fait en empruntant la rampe ou encore grâce à un lèvepersonne avec mât. Des vestes de flottaison adaptées complètent ces équipements.

L'achat de ces équipements ainsi que la mise au niveau des infrastructures et leur installation ont été rendus possibles grâce à l'implication financière de deux partenaires du comité de la PAU. Le CSSS Drummond, par son programme touchant les personnes en perte d'autonomie, a subventionné l'achat d'une partie du matériel. Le Centre de réadaptation InterVal a apporté un soutien financier par l'entremise de sa Fondation. Ces contributions permettront à l'organisme de réduire ses futurs coûts de location de la piscine à des fins de réadaptation. En ce qui concerne le choix d'équipements, les ergothérapeutes d'InterVal et du CRDITED ont apporté leur support, de même que la répondante de la PAU de Victoriaville qui a partagé son expérience avec beaucoup de générosité.

Le parcours d'exercices du parc de la Paix accessible

Toujours à l'automne 2012, le comité Municipalité amie des aînés (MADA) inaugurerait un gymnase en plein air. Le parcours, comprenant 5 stations, permet l'exécution de 113 mouvements adaptés aux besoins de la population de 50 ans et plus et des personnes ayant des incapacités. Dès l'inauguration des installations, la Ville de Drummondville a offert des séances d'initiation, en collaboration avec l'équipe « Saines habitudes de vie » du CSSS Drummond. La kinésologue responsable de l'animation a d'ailleurs organisé une séance spécialement adaptée aux personnes en fauteuil roulant. Soulignons que le Programme d'infrastructures Québec - Municipalités - volet MADA a versé une aide financière pour la moitié des coûts de ce projet.



Texte et photos gracieusement offerts par la Ville de Drummondville

Produit vedette

Critères à privilégier afin qu'un bureau de travail ou d'ordinateur soit accessible :

- surface mate, de couleur unie et sans motif;
- surface ajustable en hauteur (de 660 à 810 mm);
- profondeur minimale de 400 mm (sans ordinateur);
- profondeur maximale de 760 mm (avec ordinateur);
- essence ou type de bois assez pâle (ex. érable);
- tiroir à clavier ajustable.

En respectant ces critères, vous tiendrez compte des principaux besoins des personnes ayant une incapacité visuelle, motrice ou auditive ainsi que des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement.



À surveiller : notre prochaine édition en novembre 2013



www.ophq.gouv.qc.ca
approvisionnement@ophq.gouv.qc.ca
Sans frais : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477

Office des personnes
handicapées

Québec 